



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés pour les personnes souffrant de handicap

Question écrite n° 12079

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et des familles sur deux points qui touchent les personnes souffrant de lourds handicaps. Certaines personnes handicapées souffrant de lourdes pathologies ont de nombreuses difficultés à payer leurs frais optiques dans la mesure où elles n'ont pas d'autres choix que de faire l'acquisition de montures ne faisant pas partie de celles proposées au remboursement intégral qui ne peuvent accueillir des verres spécifiques. Ces personnes sont très souvent en affection longue durée (ALD) ou en reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et ne peuvent faire face à ces dépenses. En parallèle, les personnes recevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) peuvent prétendre à l'exonération de taxe foncière, de manière partielle ou totale. En revanche, cette disposition est refusée aux personnes souffrant d'un handicap dont le taux d'invalidité est de 80 % ou de 100 % et non-imposables sur les revenus. Il paraît difficilement concevable que l'éligibilité à l'AAH détermine l'exonération partielle ou totale de taxe foncière et non le taux d'invalidité. Aussi, elle lui demande de lui apporter des précisions sur ces deux points particuliers.

Données clés

Auteur : [Mme Lise Magnier](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12079

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Solidarités et familles

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8977

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)